

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Rapport d'étape sur l'accessibilité

Canada

This document is also available in English.

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P1C7

Tél. : 613-239-5000

Sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 ou 1-866-661-3530

ccn-ncc.gc.ca

Commission de la capitale nationale
Rapport d'étape sur l'accessibilité 2023
ISSN 2817-8874

Table des matières

I. Généralités	2
II. Consultations.....	4
1. Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux	4
2. Groupes de discussion sur l'accessibilité avec le personnel	6
3. Consultations publiques sur l'accessibilité	10
4. Consultations publiques variées.....	15
5. Consultations avec des partenaires fédéraux.....	16
6. Consultations avec des organismes communautaires	18
III. Commentaires	19
IV. État d'avancement des domaines prioritaires	22
1. Emploi.....	23
2. Environnement bâti	29
3. Technologies de l'information et des communications (TIC)	37
4. Communications	38
5. Acquisition de biens, de services et d'installations	42
6. Conception et prestation des programmes et des services	43
7. Transport	47
V. Glossaire.....	49

I. Généralités

À propos de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale établie en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (LCN). C'est un organisme fédéral distinct, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (annexe V).

La CCN veille à ce que la région de la capitale nationale soit une source dynamique et inspirante de fierté pour la population canadienne et un legs aux générations à venir.

Elle offre une plus-value unique dans la région de la capitale nationale, grâce au soutien des quelque 500 membres de son personnel et aux trois rôles précis dont elle s'acquitte :

- planificatrice à long terme des terrains fédéraux;
- intendante principale des lieux publics d'importance nationale;
- partenaire créative engagée envers l'excellence en matière d'aménagement et de conservation.

Engagement en matière d'accessibilité

La CCN souhaite s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et envers les personnes handicapées. Pour ce faire, elle a dressé l'an dernier son premier plan sur l'accessibilité. Ce plan décrit les obstacles qui existent à la CCN et les mesures que nous allons prendre au cours des trois prochaines années, soit de 2023 à 2026 pour éliminer ces obstacles.

La CCN met en œuvre des solutions concrètes pour éliminer les obstacles à l'accessibilité. Ces solutions rendront la région de la capitale nationale plus accessible et son personnel, plus représentatif de la diversité du Canada.

Ce rapport d'étape énonce les progrès réalisés depuis janvier 2023 avec la mise en œuvre du Plan sur l'accessibilité, pour chaque mesure qu'il contient.

Coordonnées de la Commission de la capitale nationale

Il est possible de communiquer avec la CCN à propos de l'accessibilité :

- par téléphone, au 613-239-5000 ou au 1-800-465-1867 (sans frais)
- au moyen d'un appareil télécriteur (ATS), au 613-239-5090 ou au 1-866-661-3530 (sans frais)
- au moyen du [service de relais vidéo canadien](#)
- par courriel, en écrivant à accessibility-accessibilite@ncc-ccn.ca
- en remplissant le formulaire de commentaires en ligne, sur ccn-ncc.gc.ca/accessibilite
- par la poste, à l'adresse :
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Adresser toute communication à la coordination des programmes d'information.

II. Consultations

Pour rédiger ce rapport, la CCN a consulté ses partenaires en matière d'accessibilité, notamment des personnes représentant le comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) au travail et le comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU).

Au cours de l'année, les activités de consultation suivantes ont eu lieu :

1. sondage auprès des fonctionnaires fédéraux;
2. groupes de discussion sur l'accessibilité avec le personnel;
3. consultations publiques sur l'accessibilité;
4. consultations publiques variées;
5. consultations avec des partenaires fédéraux;
6. consultations avec des organismes communautaires.

1. Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux

Formule

- sondage en ligne bilingue
- tous les fonctionnaires

Durée

de mai 2022 à février 2023

Participation

363 membres du personnel

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux était administré par Statistique Canada. La participation des fonctionnaires était volontaire. À la CCN, 66 % du personnel a répondu à ce sondage.

Il a été possible de lier les données sur la main-d'œuvre, le lieu de travail et le bien-être au travail à l'accessibilité.

Les thèmes comprenaient les suivants :

- adéquation professionnelle et perfectionnement;
- diversité et inclusion;
- environnement physique et outils de travail;
- harcèlement et discrimination;
- obligation de prendre des mesures d'adaptation;
- santé et sécurité au travail;
- santé mentale au travail;
- stress au travail.

Au moment de rédiger ce rapport, la CCN n'avait pas encore terminé l'analyse préliminaire des données du sondage. Elle inclura des résultats statistiques et des recommandations dans son rapport d'étape de 2024.

2. Groupes de discussion sur l'accessibilité avec le personnel

Formule

- trois séances virtuelles
- deux séances en présentiel

Durée

du 21 juin au 6 juillet 2023

Participation

29 membres du personnel

La CCN a organisé des séances de discussion en groupe pour les personnes handicapées membres de son personnel et celles pour qui l'accessibilité revêt un intérêt particulier.

À l'origine, elle n'avait prévu que deux séances virtuelles, mais puisque la participation a semblé meilleure en virtuel qu'en présentiel, elle en a ajouté une troisième. Il y a quand même eu deux séances en présentiel. Vingt-neuf personnes en tout ont participé à ces cinq séances.

Afin de protéger la confidentialité des personnes participantes, la CCN s'est servie de Mentimeter (*en anglais*), un outil conçu spécialement pour les consultations et les sondages. Les personnes participantes ont donc pu fournir des réponses de façon anonyme. Puisque Mentimeter n'est pas entièrement accessible, la CCN a offert des mesures d'adaptation pour compenser.

Résultats des consultations avec le personnel participant

Ce qui suit résume sommairement les discussions.

Commentaires du personnel à propos du domaine prioritaire de l'emploi

- Il y a eu de longues discussions à propos des mesures d'adaptation et de l'ergonomie. Le personnel a suggéré des moyens de rendre le processus d'adaptation plus clair, plus simple et plus souple.
- Le personnel a suggéré diverses stratégies de sensibilisation, tant de leurs collègues que de la direction, et énuméré les avantages de bien comprendre la façon dont les différents obstacles peuvent nuire aux personnes handicapées.
- Le personnel a souligné l'importance de mieux communiquer avec les personnes handicapées, afin de :
 - leur procurer plus facilement des outils et des renseignements accessibles, au travail;
 - mieux comprendre l'utilité, la portée et les avantages éventuels de l'auto-identification en tant que personne handicapée, dans le contexte de l'équité en matière d'emploi.
- Le personnel a également indiqué que les neurodivergences et les handicaps liés à la santé mentale présentent des défis d'adaptation particuliers.

Commentaires du personnel à propos des domaines prioritaires de l'environnement bâti et des technologies de l'information

Le personnel a formulé plusieurs recommandations à propos du 80, rue Elgin, le futur siège social de la CCN, afin que ce nouveau milieu de travail offre de meilleures options aux personnes handicapées. Par exemple :

- que l'accès au bâtiment et les installations offrent une variété d'endroits satisfaisant à divers besoins;
- (à titre de suggestion) que la CCN fournisse du matériel et des technologies standards satisfaisant mieux à un vaste éventail de besoins, tant pour les personnes handicapées que pour les autres.



Entrée principale du 80, rue Elgin.



Vue latérale de l'entrée du 80, rue Elgin, illustrant l'utilisation de la rampe d'accès pour fauteuils roulants.

3. Consultations publiques sur l'accessibilité

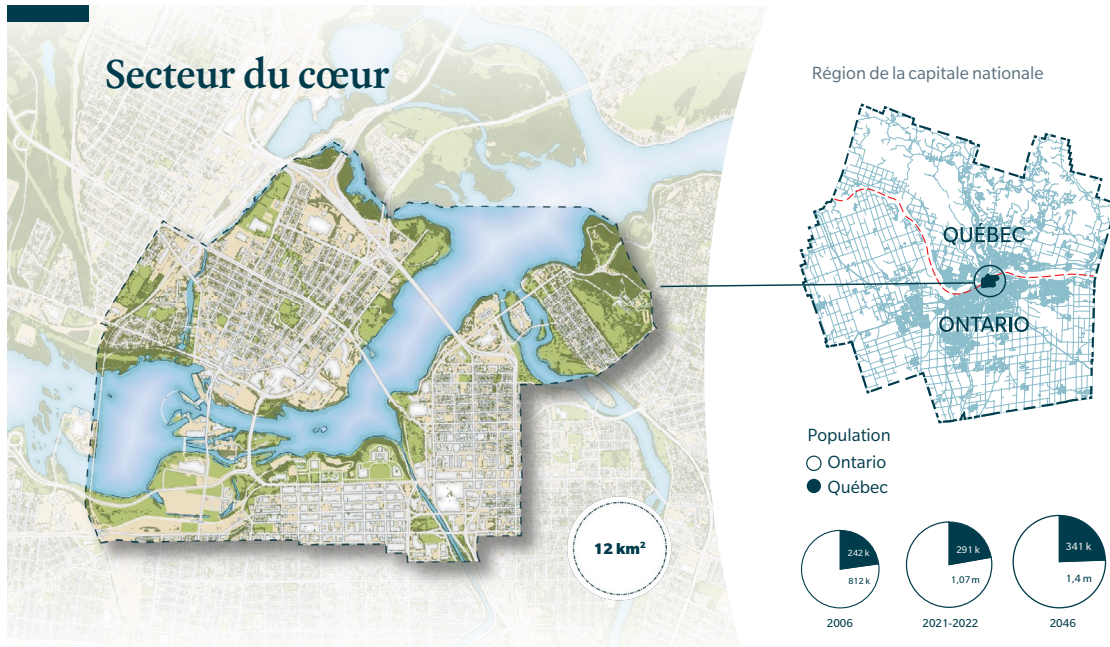
Les consultations publiques de 2023 comprenaient un sondage sur l'accessibilité et des discussions par groupes cibles. Elles ont porté sur les deux thèmes ci-après.

Plan sur l'accessibilité

La CCN a sollicité des commentaires dans le but de faciliter la mise en œuvre et l'éventuelle mise à jour de son plan sur l'accessibilité. Les résultats de ces consultations l'aideront à créer des lieux publics plus inclusifs et plus universellement accessibles. Les personnes handicapées sont les mieux placées pour parler des obstacles qu'elles doivent surmonter. Il était donc pertinent que leur point de vue soit adéquatement pris en compte dans la mise en œuvre du plan actuel et des prochains.

Plan du secteur du cœur

Le secteur du cœur de la capitale nationale est le point central de la région. Il englobe les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa. Il s'étend du lac Leamy, à la limite nord, à la rue Lisgar, à la limite sud; et du Musée canadien de la guerre, à la limite ouest, à Rideau Hall, à la limite est. Le secteur du cœur comprend des bâtiments et des lieux publics d'importance nationale, y compris le siège du gouvernement du Canada. La CCN a voulu faire participer les parties prenantes concernées et les écouter, afin que ces endroits soient adéquatement accessibles.



Le cœur de la capitale, tel qu'il est illustré ici, couvre environ 12 km² de terrain au centre de la région de la capitale nationale.

Les diagrammes circulaires montrent que la population de cette région a augmenté et qu'elle devrait continuer à augmenter dans les années à venir.

Sondage sur l'accessibilité

Format

- SurveyMonkey : entièrement accessible
- en français et en anglais

Durée

du 23 septembre au 15 octobre 2023

Participation

français : 43 sondages remplis

anglais : 83 sondages remplis

Le sondage de la CCN sur l'accessibilité était hébergé sur une plateforme en ligne sécurisée et entièrement accessible. Il comportait 21 questions sur l'accessibilité, à choix multiples ou ouvertes, et était offert en français et en anglais.

La CCN a lancé la promotion du sondage simultanément sur son site Web et pendant la journée La CCN Ouverte, le 23 septembre dernier. Elle en a également avisé certaines parties prenantes communautaires afin qu'elles en parlent à leurs réseaux respectifs. Enfin, elle en a fait la promotion dans deux envois par courriel ciblés, suivis d'un appel téléphonique à chaque destinataire.

Le sondage public de la CCN sur l'accessibilité a pris fin le 15 octobre 2023. Au moment de publier de ce rapport, la CCN n'avait pas fini d'en analyser les réponses. Elle poursuivra son analyse au cours de l'année qui vient et inclura les résultats de cette analyse dans le rapport d'étape de 2024.

L'examen préliminaire des résultats indique que de nombreuses réponses sont liées aux domaines prioritaires suivants :

- communications (autres qu'informatiques);
- transport.

Exemples de réponses liées aux communications (autres qu'informatiques)

Les réponses ont indiqué que la CCN pourrait :

- mieux communiquer et promouvoir les caractéristiques de l'accessibilité universelle et les mesures d'accessibilité qu'elle a mises en place, afin que les personnes handicapées puissent déterminer plus facilement la meilleure façon de se rendre à différents endroits et d'y accéder, en fonction de leurs besoins individuels;
- améliorer la collaboration et les échanges communautaires au moyen de meilleures communications.

Exemples de réponses liées au transport

Il faudrait considérer l'accessibilité aux lieux et aux programmes dans la perspective du transport :

- déplacements d'un endroit ou d'une activité à l'autre;
- prise en compte des déplacements entre la place de stationnement ou la station de transport public et un lieu donné ou une activité (p. ex. la distance);
- certains endroits ne sont pas facilement accessibles, car on y donne la priorité au transport actif, ce qui exclut certaines personnes handicapées.

Groupes de discussion ciblés

Formule

- virtuelle

Dates

le 12 octobre 2023 (deux séances)

le 18 octobre 2023 (une séance)

Participation

6 personnes

La CCN a communiqué avec 105 parties prenantes communautaires pour les inviter à participer à des ateliers sur l'accessibilité. Elle leur a aussi demandé leur aide pour trouver des personnes d'influence dans la communauté et des personnes handicapées ayant un intérêt pour ses consultations publiques. Ces démarches n'ayant pas suscité l'intérêt et la participation escomptés, le format des consultations a été adapté : les séances en présentiel ont été annulées et de nouvelles dates d'atelier virtuel ont été ajoutées.

Les groupes de discussion ciblés cherchaient à obtenir de l'information sur le Plan sur l'accessibilité de la CCN et sur la planification de la conception dans le cœur de la capitale.

Au moment de publier de ce rapport, la CCN n'avait pas terminé l'analyse des commentaires recueillis. Elle poursuivra son analyse au cours de l'année qui vient et inclura les résultats de cette analyse dans le rapport d'étape de 2024.

4. Consultations publiques variées

En 2023, la CCN a mené diverses consultations publiques à propos de ses programmes et de ses propriétés. Chaque consultation a donné au public l'occasion d'interagir avec elle et de donner son avis. Tous les commentaires, y compris ceux sur l'accessibilité, ont été transmis à la direction concernée pour qu'elle les analyse et prenne les mesures qui s'imposent, au besoin.

La CCN a recueilli des commentaires sur les besoins en matière d'accessibilité et les obstacles à surmonter au moyen de sondages en ligne et lors de la consultation des parties prenantes. Les sujets comprenaient les suivants :

- les programmes du parc de la Gatineau;
- le programme de mobilité active des promenades.

La CCN a également recueilli des commentaires au cours des consultations publiques sur les deux projets suivants :

- le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier;
- le Plan de secteur du cœur de la capitale nationale.

Les commentaires formulés seront pris en compte au cours de la révision de ces deux plans et dans le cadre des activités de consultation futures.

5. Consultations avec des partenaires fédéraux

Visite guidée de Normes d'accessibilité Canada

le 31 mai 2023

six membres du personnel de la CCN

La CCN a consulté l'équipe de Normes d'accessibilité Canada, qui a organisé une visite guidée de ses bureaux à Gatineau.

De nombreux projets en cours à la CCN ont bénéficié de la contribution de cet organisme et de son exemple.

- la modernisation des lieux de travail au 80, rue Elgin;
- l'organisation des groupes de discussion avec le personnel;
- la conception d'une approche en matière de DEI et d'accessibilité.

Visite de la dirigeante principale de l'accessibilité du Canada

le 27 juin 2023

**le premier dirigeant de la CCN et trois autres membres
de la haute direction**

La dirigeante principale de l'accessibilité du Canada, Stéphanie Cadieux, a rencontré le premier dirigeant de la CCN, Tobi Nussbaum, au siège social. Elle a eu de bons commentaires à propos du Plan sur l'accessibilité de la CCN, soulignant la qualité du langage clair et concis utilisé et du format accessible. Le président du CCAU de la CCN et la vice-présidente de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations (RHGI) ont également fait la visite et reçu les commentaires de Madame Cadieux.

Divers

La CCN entretient une collaboration permanente avec Parcs Canada, Patrimoine canadien et le Sénat en ce qui concerne l'accessibilité des lieux publics partagés. Le plus souvent, les discussions portent sur les ascenseurs, l'accès en fauteuil roulant, la signalisation et l'entretien. Divers projets à long terme sont mentionnés dans le Plan sur l'accessibilité de la CCN et à la section « État d'avancement des domaines prioritaires ».

6. Consultations avec des organismes communautaires

Pour assurer l'application des critères de DEI et d'accessibilité à ses projets et ses programmes, la CCN ne cesse d'établir de nouveaux partenariats avec des organismes communautaires, tels que la Canadian Disabled Outdoor Society (CanDO).

C'est le cas notamment avec Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi (PAIRE), où des membres du personnel des Ressources humaines (RH) :

- ont suivi de la formation et des ateliers;
- ont participé aux téléconférences mensuelles de jumelage-emploi;
- se sont inscrits au congrès annuel (novembre 2023).

L'équipe des RH participera également au Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et au projet David C. Onley pour l'emploi et l'entrepreneuriat, à l'intention d'une clientèle étudiante de niveau postsecondaire et des personnes nouvellement diplômées ayant un handicap.

D'autres projets à long terme mis sur pied en collaboration avec des partenaires communautaires sont mentionnés dans le Plan sur l'accessibilité de la CCN et à la section « État d'avancement des domaines prioritaires ».

III. Commentaires

La CCN a recueilli des commentaires sur l'accessibilité à son centre de contact, qui reçoit aussi les formulaires de commentaires anonymes. Elle a aussi reçu des commentaires informels du public.

Centre de contact

Le public peut joindre le Centre de contact de la CCN :

- par courriel, par téléphone et par ATS;
- par la poste;
- dans les médias sociaux;
- en ligne, au moyen du [formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#).

Le tableau qui suit résume les interactions entre le Centre de contact et le public. La plupart des commentaires ont nécessité une quelconque forme d'intervention dans le but d'obtenir des précisions ou de cerner les besoins individuels. De manière générale, le Centre de contact communique avec les personnes concernées et assure un suivi au besoin.

En 2023, de janvier à septembre, la CCN a reçu du public les commentaires suivants à propos de l'accessibilité :

Sujet	Occurrences	Objet	Réponses
Programme de mobilité active des promenades du parc de la Gatineau	4	Obstacles perçus et autres commentaires du public à propos de l'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Précisions sur les mesures d'accessibilité • Renseignements sur la navette : horaire et arrêts • Renseignements sur l'horaire : arrêt de la circulation automobile à certains moments seulement <p><u>En interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acheminement à la direction concernée aux fins de l'analyse du projet
Accès gratuit au parc de la Gatineau	1	Demande d'appui pour un programme de santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un partenariat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais
Installations ou programmes relevant d'une autre compétence	6	Activités ou propriétés relevant de tierces parties (questions ou commentaires)	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des coordonnées des tierces parties concernées <p><u>En interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acheminement à la direction concernée pour liaison avec les partenaires fédéraux

Sujet	Occurrences	Objet	Réponses
Connexion des sentiers polyvalents au réseau de l'O-Train	1	Recommandations d'amélioration de la connectivité et demande de participation au CCAU	<u>En interne</u> <ul style="list-style-type: none">• Acheminement à la direction concernée de l'analyse des sentiers polyvalents (suivi direct avec la personne concernée)• Acheminement au Secrétariat de la Commission pour suivi de la demande d'adhésion au CCAU
Environnement bâti en général	1	<i>Code national du bâtiment</i> et les règlements d'application de la LCA (questions)	Envoi des renseignements demandés

Commentaires du public

Parce que les projets de la CCN sont très visibles, le public s'exprime parfois dans les forums publics. Cette année, deux personnes ont écrit une lettre ouverte à la CCN. Ces commentaires s'ajoutent aux autres et sont pris en considération.

IV. État d'avancement des domaines prioritaires

Cette section présente les progrès réalisés par la CCN de janvier à septembre 2023, pour les mesures énoncées dans son plan sur l'accessibilité.

Termes qualifiant l'état d'avancement des mesures dans les tableaux.

- en cours : mesure en vigueur – date de fin indéterminée
- en préparation : mesure dont la mise en œuvre est imminente; la date d'achèvement est fixée; ou qui prend du temps
- à venir : mesure planifiée – mise en œuvre non commencée
- en attente : planification non commencée ou mesure non prise en compte
- achevé : mise en œuvre terminée

1. Emploi

Obstacle 1

Les connaissances et la conscientisation à l'égard de l'accessibilité sont limitées.

Le personnel manque peut-être d'information ou de connaissances pour être en mesure d'aborder pleinement le travail sous l'angle de l'accessibilité.

Mesures prévues	État d'avancement
Mettre en place des exigences en matière de conscientisation et de formation sur l'accessibilité et l'incapacité pour le personnel, y compris pour les fonctions gestion, conseil en RH, haute direction et spécialiste.	En préparation Le Plan pour la diversité, l'équité et l'inclusion comporte un objectif qui consiste à inclure à la formation des parcours d'apprentissage.
Mettre en œuvre des séances de formation et de conscientisation sur la diversité, l'inclusion et les préjugés inconscients pour l'ensemble du personnel.	En préparation La formation sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) est déjà obligatoire, mais celle sur les préjugés inconscients est encore en attente.

Mesures prévues

État d'avancement

Élaborer des plans pour améliorer le recrutement et le maintien en poste de personnes handicapées.

- Un nouveau programme de dotation a été élaboré et approuvé. Il prévoit des améliorations à la communication des mesures d'accessibilité au cours du processus de recrutement (voir « [Consultations](#) »).
- En cours – Expansion des partenariats et des activités de sensibilisation avec les organisations communautaires pour atteindre les personnes handicapées demandeuses d'emploi.
- En cours – Réunions en interne sur le traitement des préjugés dans la dotation, afin de déterminer les pratiques exemplaires.
- En préparation – Modernisation de la collecte des données d'auto-identification, afin de pouvoir analyser plus en détail les caractéristiques démographiques des candidatures (y compris le handicap).

Mettre en œuvre la trousse de formation et d'outils sur l'ACS Plus, ainsi que les lignes directrices du projet pilote sur l'ACS Plus.

En attente

Obstacle 2

Les activités en milieu de travail ne tiennent peut-être pas pleinement compte des besoins du personnel handicapé.

Mesures prévues	État d'avancement
<p>Mener une campagne pour encourager le personnel actuel qui fait partie des groupes visés par l'équité en matière d'emploi à s'auto-identifier.</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour la définition d'« incapacité » aux fins de l'auto-identification.• Trouver des mesures supplémentaires pour constituer un effectif représentatif.	<p>En attente</p>
<p>Continuer de chercher des moyens d'améliorer la culture en milieu de travail au moyen de programmes et de services de RH.</p>	<p>En cours</p> <p>Révision du programme d'orientation pour le rendre plus inclusif; organisation par les RH, dans les prochains mois, de séances d'accueil intitulées : « Bienvenue à la CCN ».</p>
<p>Continuer de promouvoir l'inclusivité en milieu de travail.</p>	<p>En cours</p> <p>Renaissance du comité sur la DEI.</p>
<p>Trouver des façons de s'assurer que le personnel handicapé est pris en compte et inclus dans l'élaboration d'activités en milieu de travail et d'évènements spéciaux.</p>	<p>En cours</p>

Obstacle 3

Il n'existe aucune procédure officielle relative à la communication des mesures d'adaptation proposées aux personnes candidates dans les processus de dotation.

Cette lacune pourrait causer les situations suivantes :

- Les personnes candidates ratent des occasions de demander et d'obtenir des mesures d'adaptation.
- Les personnes gestionnaires ou conseillères en RH ne savent pas comment offrir des mesures d'adaptation aux personnes handicapées.

Mesures prévues	État d'avancement
Améliorer les communications aux personnes candidates sur la façon de demander des mesures d'adaptation.	En préparation Création de telles communications pour le nouveau programme de dotation.
Améliorer les communications aux gestionnaires sur la façon de fournir des mesures d'adaptation aux personnes candidates pendant les processus de dotation.	À venir Création d'une liste de questions préliminaires pour demander des renseignements sur les mesures d'adaptation requises.
Ajouter des renseignements sur le processus d'adaptation au processus d'intégration.	En attente
Explorer la possibilité d'adopter le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada.	En attente

Obstacle 4

Certaines politiques et procédures ainsi que certains systèmes d'emploi des RH utilisent des approches, des pratiques ou des libellés désuets qui pourraient aggraver les obstacles systémiques à l'accessibilité.

Mesures prévues	État d'avancement
Examiner les politiques, les procédures, les systèmes technologiques des programmes, etc., et formuler des recommandations sur la façon de les améliorer.	En attente Prévu pour 2025-2026.
En fonction des recommandations, élaborer un plan pour moderniser les politiques, les programmes et les services des RH afin d'éliminer et de prévenir les obstacles systémiques, et d'établir un lien de confiance avec les personnes handicapées.	En préparation Examen des systèmes d'embauche pour déterminer quels éléments des politiques et des programmes pourraient être améliorés afin de satisfaire aux exigences prescrites par la loi. Examen et refonte de plusieurs politiques des RH; révision régulière des autres politiques à l'avenir.
Inclure et consulter les comités et les personnes handicapées dans le cadre du réaménagement des programmes et des politiques des RH.	En cours

Obstacle 5

Les technologies de l'information utilisées pour la dotation et la gestion du rendement ne sont peut-être pas entièrement accessibles.

Mesures prévues	État d'avancement
Élaborer des plans pour éliminer et prévenir les obstacles dans les systèmes utilisés pour la dotation.	En cours : Examen des solutions technologiques pour améliorer l'accessibilité des systèmes et des applications des RH

2. Environnement bâti

Obstacle 1

Inaccessibilité des lieux publics : certains lieux publics et autres propriétés (y compris les sentiers, les espaces verts, les parcs et les promenades en bois) présentent des risques ou sont peu accessibles, et ils doivent être améliorés ou restaurés.

Mesures prévues	État d'avancement
Inclure des principes d'accessibilité universelle lors de la conception, de la construction et de la restauration des parcs et des espaces verts.	<p>En préparation</p> <p>Manuel d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI).</p> <p>Le nouveau manuel orientera de façon standard les exigences applicables à l'AFUSDTI, dont font partie les critères d'accessibilité, et le contrôle des conditions d'approbation.</p> <p>En cours</p> <p><u>Amélioration de l'emplacement T3 au camping du lac Taylor</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aménagement de toilettes universellement accessibles.• Ajout de matière granuleuse facilitant les déplacements.• Aménagement de foyers extérieurs surélevés.• Ajout de tables de pique-nique universellement accessibles.

Mesures prévues

État d'avancement

Tourbière Mer Bleue

- Remplacement des bancs de la promenade en bois par des bancs munis d'appuie-bras et d'un dossier.

Parcs Major's Hill et de la Confédération

- Réparation des surfaces et enlèvement de dangers à divers endroits.

Maison riveraine de la CCN

- Transformation du bâtiment et accès à la berge facilité par un grand escalier central et l'intégration d'un système de rampe à paliers en coin; alcôves et sièges bas intégrés à la rampe à l'arrière.
- Installation d'un nouveau quai entièrement accessible sur la berge nouvellement aménagée résistante aux inondations.
- Ajout de caractéristiques tactiles aux nouvelles affiches des salles (braille, texte en relief, pictogrammes en relief).

Mesures prévues	État d'avancement
	<p><u>Domaine Mackenzie-King</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Installation d'une porte à deux vantaux dans le garage, pour rendre le bâtiment accessible si on y aménageait un café.• Mise en conformité des toilettes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (dispositifs de fonctionnement assisté pour les portes; miroirs, barres d'appui et robinets accessibles; etc.).
Appliquer les normes d'accessibilité universelle sur certains sentiers.	En cours
Ajouter une plateforme à la promenade de la tourbière Mer Bleue pour améliorer l'accessibilité.	À venir Achèvement et approbation des plans et début de la construction pour 2024.

Mesures prévues

Continuer de présenter tous les grands projets de construction au CCUA et tenir compte de ses commentaires pour les rendre plus accessibles.

État d'avancement

En cours

- Le comité technique fait régulièrement rapport au CCUA de l'état d'avancement des grands projets d'aménagement extérieur (en août, il était question de la pointe Kiweki).

Autres projets de mise à niveau de l'accessibilité en cours

- Projet 1 : aménagement du futur siège social de la CCN, au 80, rue Elgin.
- Projet 2 : rénovation et mise à niveau de l'entrée principale.

Créer un modèle pour évaluer l'accessibilité des propriétés de la CCN.

En cours

- Projet réalisé au tiers et achèvement prévu pour l'automne 2024.

En préparation

- Élaboration d'un parcours d'apprentissage sur la diversité, l'équité et l'inclusion comportant un volet accessibilité.
-

Mesures prévues	État d'avancement
Évaluer l'accessibilité de cinq bâtiments ou terrains de la CCN.	En attente Achèvement prévu à l'automne 2025, une fois terminé le modèle d'évaluation de l'accessibilité.
Offrir de la formation sur la certification en matière d'accessibilité, au besoin.	En cours Inscription de deux membres du personnel de Design et construction à la formation du programme de certification en accessibilité de la Fondation Rick Hansen (pour novembre 2023 et février 2024).
Continuer de cibler et de surveiller les terrains et autres propriétés de la CCN, y compris les bâtiments et les lieux publics, afin de repérer d'autres obstacles.	En cours

Obstacle 2

Des obstacles à l'accessibilité ont été repérés sur certaines promenades publiques.

Mesures prévues	État d'avancement
Rendre les promenades publiques plus accessibles grâce à des projets pilotes.	<p>En cours</p> <p><u>Promenade Sir-George-Étienne-Cartier</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Retrait de la bordure du stationnement P27, pour rendre universellement accessible le sentier menant aux toilettes.• Installation de chaises Adirondack universellement accessibles en face du stationnement P27. <p><u>Promenade Island Park</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Amélioration de l'accessibilité aux boutons-poussoirs des passages piétonniers à l'angle de la rue Scott.• Amélioration de l'accessibilité du passage piétonnier à l'angle de la rue Clearview.

Obstacle 3

Le siège social de la CCN comporte des obstacles physiques. Ces obstacles comprennent la disposition de la salle de conférence, les points d'entrée de l'immeuble et l'aménagement des plans d'étage.

Mesures prévues	État d'avancement
Communiquer et travailler avec les personnes handicapées pour s'assurer qu'elles peuvent accéder au siège social de la CCN en toute sécurité.	En attente
Continuer de surveiller la présence d'obstacles supplémentaires dans les espaces de travail de la CCN.	En cours
Respecter les lignes directrices en matière d'accessibilité universelle pour le nouveau siège social de la CCN.	En cours Modernisation du futur siège social de manière à le rendre accessible.

Obstacle 4

Matériel ou équipement de travail inaccessibles : le matériel ou l'équipement utilisés par le personnel en milieu de travail pourraient ne pas être entièrement accessibles ou ne pas respecter les normes d'accessibilité.

Mesures prévues	État d'avancement
Consulter le personnel au sujet des besoins et des exigences en matière d'accessibilité pour le nouveau siège social de la CCN, y compris pour le matériel et l'équipement.	En cours <ul style="list-style-type: none">• Date d'achèvement estimative : décembre 2025• Discussions en groupe du personnel au cours de l'été à propos de ses besoins, y compris pour le futur siège social de la CCN.• Consultations additionnelles de RHGI avec des spécialistes internes en vue d'intégrer des pratiques exemplaires aux exigences initiales.
Informar les gestionnaires du processus de demande de matériel accessible pour le personnel.	À venir <p>Élaboration de procédures de communication et de formation pour les gestionnaires.</p>

3. Technologies de l'information et des communications (TIC)

Obstacle 1

Logiciel inaccessible : certaines solutions logicielles ne sont pas conformes ou sont partiellement conformes à la Norme sur l'accessibilité des sites Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

Mesures prévues	État d'avancement
Évaluer la conformité de tous les systèmes logiciels à la Norme sur l'accessibilité des sites Web.	Évaluation initiale terminée; délai d'achèvement prévu d'un ou deux ans.
Élaborer une stratégie pour résoudre les problèmes de non-conformité partielle à la Norme sur l'accessibilité des sites Web.	Achevé Élaboration d'une stratégie pour tous les logiciels partiellement accessibles et non conformes.
Élaborer une norme d'architecture technologique pour l'accessibilité.	Élaboration d'une première version; délai d'achèvement prévu d'un ou deux ans.
Trouver et se procurer un outil pour tester la conformité en matière d'accessibilité.	Détermination d'une liste d'outils pour valider la conformité de l'accessibilité; outils à tester pour déterminer ceux qui conviennent le mieux à la CCN, délai d'achèvement prévu d'un ou deux ans.
Remplacer ou modifier les solutions de technologie de l'information pour respecter ou dépasser la Norme d'accessibilité des sites Web.	Remplacement du système de gestion des ententes. Inclure, dans les documents de passation de marchés, l'obligation d'exiger la conformité à la norme d'accessibilité du SCT.

4. Communications (autres que les TIC)

Obstacle 1

La signalisation et le matériel d'orientation dans les lieux publics n'ont pas été évalués à l'égard de l'accessibilité universelle.

Mesures prévues

Mener des études comparatives sur la signalisation inclusive et la signalisation qui est mise à jour.

État d'avancement

À venir
Achèvement prévu en 2024-2025.

Obstacle 2

L'information sur le niveau d'accessibilité des terrains et autres actifs appartenant à la CCN n'est pas bien communiquée. Ce critère s'applique à l'information proposée en ligne ou dans les lieux publics.

Mesures prévues

Améliorer le matériel de communication au besoin et communiquer plus d'information sur l'accessibilité des lieux publics sur le site Web de la CCN.

État d'avancement

En préparation
Messages clés concernant l'accessibilité dans les campagnes et le matériel de marketing et de communication et les contenus Web.

Le Plan sur l'accessibilité est sur le site Web de la CCN.

Obstacle 3

Les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) ne peuvent être présentées que par écrit.

Mesures prévues

Mettre à jour l'information en ligne au sujet de la transparence à la CCN et du processus de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

État d'avancement

Partiellement achevé

Publication de la liste des anciennes demandes sur le site Web de la CCN terminée; mise en ligne du formulaire de demande dès la fin de septembre; explication claire de la procédure sur la page Web d'ici décembre 2023.

Obstacle 4

Le langage utilisé dans les communications et les consultations pourrait correspondre à un niveau de littératie élevé, et ce ne sont pas toutes les communications qui sont rédigées dans un langage clair.

Mesures prévues

Rédiger des lignes directrices destinées au personnel sur l'utilisation d'un langage clair.

État d'avancement

Achévé

Obstacle 5

Toutes les communications n'utilisent pas nécessairement un langage inclusif, ou ne sont pas proposées dans divers formats accessibles. Exemples :

- documents audios seulement, comme les réunions ou les discours;
- matériel visuel, comme des images, des cartes et des présentations.

Mesures prévues	État d'avancement
<p>Collaborer avec le comité sur la DEI pour explorer des moyens d'améliorer l'utilisation d'un langage inclusif dans les communications.</p>	<p>En cours</p> <p>Mise à niveau de la gouvernance du comité sur la DEI.</p>
<p>Rédiger des lignes directrices destinées au personnel sur la manière :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'appliquer une perspective d'accessibilité, d'inclusion et d'intersectionnalité au contenu;• de créer des produits de communication accessibles, y compris du contenu Web, des documents et du matériel visuel;• de fournir des services accessibles;• d'organiser des réunions et des activités accessibles.	<p>En préparation</p> <p>Création de certains outils; achèvement prévu ce printemps</p> <p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none">• Facilitation au moyen de la nouvelle plateforme intranet.• Nouvelle page intranet, nouveau formulaire en ligne, accords de service et guides de rédaction de la CCN, y compris des lignes directrices sur l'écriture inclusive.• Amélioration des outils.

Obstacle 6

Les communications numériques, y compris les documents proposés sur le site Web et l'intranet de la CCN, ne respectent pas actuellement la Norme sur l'accessibilité des sites Web.

Mesures prévues

État d'avancement

Mettre à jour le contenu du site Web public et de l'intranet de la CCN pour en assurer la conformité à la Norme d'accessibilité des sites Web.

À venir

Achèvement prévu pour janvier 2024.

Obstacle 7

Les sondages internes et les modèles de rapport pourraient ne pas être entièrement accessibles ni offerts dans d'autres formats.

Mesures prévues

État d'avancement

Déterminer la façon de s'assurer que les sondages, les consultations et les modèles de rapports sont compatibles avec les logiciels d'accessibilité, et qu'ils satisfont aux exigences en matière d'accessibilité.

En attente

S'assurer que tous les documents de planification et toutes les communications à venir, y compris les mises à jour, sont disponibles dans des formats accessibles, et qu'ils respectent la Norme sur l'accessibilité des sites Web.

Achevé

Conformité de tous les nouveaux documents de planification aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0).

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

Obstacle 1

La Politique sur l'approvisionnement de la CCN et les processus d'acquisition de biens et de services ne tiennent pas compte des exigences en matière d'accessibilité. Ils ne font aucun renvoi à la LCA, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'acquisition de biens et de services accessibles.

Mesures prévues	État d'avancement
<p>Examiner et actualiser la Politique sur l'approvisionnement et les procédures connexes pour :</p> <ul style="list-style-type: none">inclure des critères d'accessibilité et des exigences dans le processus d'approvisionnement en biens et services.	<p>Ajout aux appels d'offres de la nécessité de se conformer à la norme d'accessibilité du SCT.</p>
<p>Inclure un renvoi à la LCA.</p>	<p>En préparation Nouvelle politique en attente d'approbation.</p>

6. Conception et prestation des programmes et des services

Obstacle 1

Manque de directives en matière de conception qui respectent l'accessibilité universelle.

Mesures prévues	État d'avancement
Terminer les Lignes directrices de conception de la capitale, qui comprennent des directives sur l'accessibilité et l'ACS Plus.	Achevé Approbation des Lignes directrices de conception de la capitale en janvier 2023, y compris les sections portant sur l'accessibilité universelle et à l'ACS Plus.
Travailler à une nouvelle approche à l'égard de l'accessibilité universelle pour les politiques, les lignes directrices et les plans exigés en vertu de l'article 10 de la LCN.	Achevé Approche variant en fonction du plan. En cours <u>Politiques ou lignes directrices à élaborer</u> <ul style="list-style-type: none">• La mise à jour des modèles d'énoncé des besoins et des orientations encouragera le personnel à envisager leur approche de l'accessibilité universelle au stade de la planification du projet.

Obstacle 2

Les énoncés des besoins internes pour la prestation des programmes et des services ne nécessitent actuellement aucune analyse de l'accessibilité.

Mesures prévues	État d'avancement
Élaborer de nouvelles procédures et actualiser les énoncés des besoins pour l'examen et l'approbation des projets afin d'assurer la conformité aux normes d'accessibilité, aux codes du bâtiment et aux lois pertinentes.	<p>Modification suivante de la mesure prévue</p> <p>« <i>Élaborer de nouvelles procédures pour l'examen et l'approbation des projets, afin d'assurer leur conformité aux normes d'accessibilité, aux codes du bâtiment et aux lois pertinentes.</i> »</p> <p>À venir</p> <ul style="list-style-type: none">• Nouveau manuel de l'AFUSDTI orientant de façon standard les exigences applicables aux approbations fédérales, dont font partie les critères d'accessibilité, et le contrôle des conditions d'approbation; obligation pour les parties proposant de démontrer la conformité du projet en matière d'accessibilité.
Actualiser le modèle d'énoncé des besoins de façon à exiger une analyse de l'accessibilité pour tous les projets.	<p>En cours</p> <p>Préparation du nouveau modèle d'énoncé des besoins rendant obligatoire l'analyse de l'accessibilité, terminée; examen du modèle en cours; achèvement du travail prévu pour l'hiver 2024.</p>

Obstacle 3

Les personnes handicapées ne sont pas toujours consultées lors de la conception des plans, sondages, rapports et politiques de programmes et de services.

Mesures prévues

Mettre en œuvre une procédure pour les projets de planification de la CCN afin de prévoir des consultations et de déterminer qui sera consulté avant les consultations.

État d'avancement

En cours

- Pour les projets de planification, élaboration de plans de consultation et de participation comprenant une composante d'identification et d'analyse des parties prenantes (pont Alexandra, Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, Plan du parc Sir George-Étienne-Cartier, mise à jour du Plan sur l'accessibilité, étude du paysage culturel entourant le canal Rideau, lignes directrices de conception pour les promenades, processus d'attribution de la désignation Kichī Zībī Mikan [promenade]).
- Actualisation de la Politique sur l'engagement du public pour tenir compte de l'accessibilité et de l'inclusivité, pour le printemps 2024.

Mesures prévues

Élaborer un processus d'examen des consultations pour les projets de planification à long terme de la CCN, qui comprend une liste normalisée de parties prenantes, de partenaires et de groupes locaux et nationaux représentant les personnes handicapées.

État d'avancement

En cours

- Pilotage de nouvelles approches pour améliorer l'accessibilité des consultations publiques.
- Coin d'activité pour les enfants au cours de la consultation sur le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier, afin d'éliminer l'obstacle de la surveillance des enfants pour assister à la consultation.

Obstacle 4

La conception et la prestation des activités publiques organisées par la CCN pourraient ne pas tenir compte pleinement des exigences en matière d'accessibilité.

Mesures prévues	État d'avancement
Peaufiner et utiliser l'aide-mémoire sur l'accessibilité dans le cadre des activités publiques.	Achevé Aide-mémoire sur l'accessibilité; actualisation et application de l'aide-mémoire en continu, en fonction de l'évolution des pratiques exemplaires.

7. Transport

Obstacle 1

Le parc de véhicules de la CCN est suffisant pour l'instant, mais des problèmes d'approvisionnement continu pourraient compliquer l'obtention de véhicules et de vélos accessibles supplémentaires si de nouveaux besoins étaient cernés.

Mesures prévues	État d'avancement
Continuer de consulter le personnel qui utilise les véhicules du parc actuel pour répertorier les problèmes d'accessibilité et apporter des modifications, au besoin.	En cours

Obstacle 2

Limiter l'accès des véhicules privés aux promenades pourrait constituer un obstacle pour certaines personnes.

Mesures prévues	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none">• La CCN travaille à offrir un service de navette accessible afin d'atteindre son objectif en matière d'accès équitable et durable.• La CCN poursuivra sa recherche de matériel adapté nouveau à ajouter à son offre actuelle, notamment au Relais plein air.	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de la limite de vitesse sur les promenades, marquage de la chaussée pour indiquer les routes désignées et amélioration de la campagne Partageons la route.• Proposition, par l'intermédiaire de tierces parties, d'autres moyens de se rendre au parc de la Gatineau, tels que les bicyclettes assistées et le matériel adapté.• Mise en œuvre d'un projet pilote de navette, en 2022, en tant que première étape de l'objectif qui consiste à fournir un service amélioré dans le parc. La navette a circulé 20 jours en 2022. Avec sa partenaire, la Société de transport de l'Outaouais (STO), la CCN poursuit le travail commencé pour rehausser ce service en 2023.

V. Glossaire

handicap – Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, un trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. [*disability*]

Types d'incapacité dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

- Vision
- Ouïe
- Mobilité
- Flexibilité
- Dextérité
- Douleur
- Apprentissage
- Développement
- Santé mentale
- Mémoire

inclusion – Fait d'inclure une personne ou une chose dans un groupe. Un milieu de travail inclusif est juste, équitable, solidaire, accueillant et respectueux. L'inclusion reconnaît, valorise et met à profit les différences d'identités, de capacités, d'antécédents, de cultures, de compétences, d'expériences et de perspectives qui appuient et renforcent le cadre en évolution des droits de la personne au Canada. [*inclusion*]

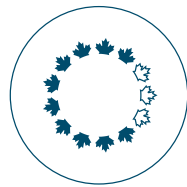
mesure d'adaptation – Tout changement dans le milieu de travail qui permet à une personne ayant une incapacité ou une limitation fonctionnelle de faire son travail. Les changements peuvent comprendre :

- l'apport de modifications au poste de travail;
- l'adaptation de l'équipement et du matériel, y compris les outils;
- l'adoption d'un horaire de travail flexible ou du travail partagé;
- le déplacement du poste de travail;
- la possibilité de travailler de la maison;
- la réaffectation ou l'échange de certaines tâches non essentielles pour d'autres;
- l'allocation de congés médicaux.

Les mesures d'adaptation peuvent être temporaires, périodiques ou à long terme, selon la situation de la personne concernée ou les changements dans le milieu de travail. [*accommodation*]

obstacle – Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. [*barrier*]

obstacles comportementaux – Comportements, perceptions ou hypothèses discriminatoires à l'égard des personnes handicapées. Ces obstacles découlent souvent d'un manque de compréhension, ce qui peut amener les gens à ignorer ou à juger les personnes handicapées, ou à avoir des idées fausses à leur sujet. [*attitudinal barriers*]



**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION**
